



Montreuil, le 2 mai 2011

Note aux organisations

Objet : Réforme catégorie B.

Chères camarades,
Chers camarades,

La mise en œuvre de la réforme de la catégorie B s'opère progressivement dans chaque ministère.

La transposition des dispositions du décret « coquille » qui a créé le Nouvel Espace Statutaire dans les statuts particuliers des corps de la catégorie B s'effectue différemment selon les ministères et les corps concernés, accompagnée ou pas de fusions de corps.

La CGT n'a de cesse de dénoncer ce Nouvel Espace Statutaire et ses incidences sur les déroulements de carrière. Aujourd'hui, les modalités de sa mise en œuvre dans chaque ministère, comme par exemple les choix du niveau des recrutements (1^{er} et/ou 2^{ème} niveau de grade- BAC et/ou BAC+2) ou le contenu des missions soulèvent questions, elles obèrent l'avenir des corps concernés et des missions de service public. Il est nécessaire de faire le point sur ces questions.

Nous avons sollicité de la DGAFP une réunion sur l'avancement de cette réforme dans chaque ministère.

Aussi, dans l'attente de cette convocation, il est impératif que nous ayons le maximum d'informations sur la situation réelle, les difficultés rencontrées...

Pour cela, vous voudrez bien renseigner le questionnaire ci-joint et nous le renvoyer dans les plus brefs délais.

Encore une fois, je sais que nous pouvons compter sur vous.

Bien fraternellement,

Marie-Hélène THOMAS